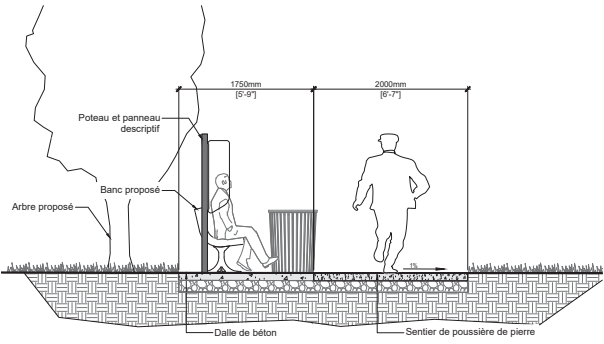
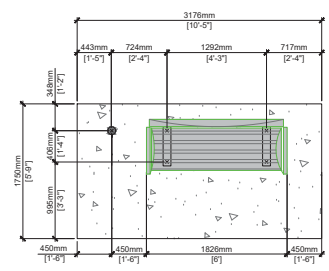




- ### LEGENDE
- SURFACES DE GAZON
 - ASPHALTE EXISTANT
 - SURFACES DE DALLE DE DETON
 - GRAVIER EXISTANT
 - SENTIER DE POUSSIÈRE DE PIERRE PROPOSÉ
 - LIT DE PLANTATION EXISTANT
 - LIT DE PLANTATION PROPOSÉ
 - GAZON PROPOSÉ
 - ARBRES EXISTANTS
 - ARBRES PROPOSÉS
 - LIMITE DU BOISÉ
 - CONDUIT DE DRAINAGE
 - HAIE DE CÈDRE EXISTANTE
 - HAIE PROPOSÉE
 - ARBUSTES EXISTANTS
 - LIMITE DE PROPRIÉTÉ
 - LIMITE DES LOTS
 - CLÔTURE EXISTANTE
 - CLÔTURE PROPOSÉE
 - FILS AÉRIENS
 - LIMITE DES TRAVAUX
 - SERVITUDE HYDRO OC
 - BANC EXISTANT
 - TABLE EXISTANTE
 - TABLE PROPOSÉE
 - BANCs PROPOSÉS
 - CHAISES ADIROCKS PROPOSÉS
 - POTEAU DE DISTRIBUTION
 - ENSEIGNE
 - PUISARD EXISTANT
 - LAMPADAIRE EXISTANT
 - POUBELLE EXISTANT
 - POUBELLE RECYCLAGE PROPOSÉE
 - POUBELLE EXISTANT PROPOSÉE
 - BORNE FONTAINE
 - ABREUVOIR EXISTANT
 - ABREUVOIR PROPOSÉ



A STATION BENCH FIT TYPE ET SENTIER EN POUSSIÈRE DE PIERRE
P.200 Echelle: 1:30



DÉTAIL STATION BENCH FIT TYPE
Echelle: 1:30

L'entrepreneur devra vérifier toutes les mesures, tous les plans, détails et spécifications ainsi que les conditions particulières au projet et rapporter toutes erreurs, omissions et anomalies à l'architecte paysagiste avant de commencer les travaux. L'entrepreneur doit consulter l'architecte paysagiste avant d'effectuer tout changement. Les cotés sur les plans ont priorité sur l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins. Les matériaux et leur mise en oeuvre doivent être conforme aux règles de l'art ainsi qu'aux codes et normes en vigueur. Ces plans sont protégés par les droits d'auteur. Toute reproduction ou utilisation sans le consentement de l'architecte paysagiste est interdite. Avant de procéder aux travaux, il est de la responsabilité du client d'obtenir l'autorisation de la ville. Pour toute modification demandée par le client après l'émission du certificat d'autorisation et/ou permis de construire, il est également de la responsabilité du client d'obtenir l'autorisation de la ville.

SCEAU

**NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION**

NO.	DESCRIPTION	DATE
6	EMS POUR COORDINATION	2022-12-14
5	EMS POUR COORDINATION	2022-11-24
4	EMS POUR COORDINATION	2022-11-23
3	EMS POUR COORDINATION	2022-11-08
2	EMS POUR COORDINATION	2020-06-25
1	EMS POUR COORDINATION	2020-06-23

HETA
Hodgins et associés architectes paysagistes
4496 Rue Ste-Catherine Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1R7
T. 514-989-2391 / www.heta.ca

Parc Bertold
20650 Rue Lakeshore, Baie-D'Urfe, QC
H9X 1R4

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER
CONCEPT RÉVISÉ**

ÉCHELLE / SCALE	DESIGNÉ PAR / DRAWN
VOIR PLAN	Y.L.Z.
NO. DE PROJET / PROJECT NO.	VÉRIFIÉ PAR / CHECKED
2020-104	T.H.
PAGE	NO. PAGE / SHEET NUMBER
2/5	P200